



COMPTE RENDU DU CSAL EN FORMATION SPÉCIALISÉE DU 27/11/2024

Suite à la lecture des liminaires de Solidaires Finances Publiques et de la CFDT, le Directeur a déclaré prendre acte des points évoqués concernant la politique nationale. Il a, en revanche, répondu plus précisément sur le changement des règles de mutation estimant que les affectations au profil ont été favorables à la DIRCOFI. **Pour Solidaires, le bilan est plutôt négatif puisque l'on constate un manque d'attractivité. En outre, la suppression des règles de gestion a pour conséquence une opacité totale dans les affectations et rend inapplicable les règles de priorité.**

Après l'adoption du PV de la dernière réunion, les points suivants ont été abordés :

1. Document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) :

Solidaires a fait remarquer, dès la liminaire, les problématiques liées au calendrier. En effet, si les élus du personnel ont remercié le service RH et en particulier, l'assistante de prévention pour le travail effectué et reconnaissent que celui-ci prend du temps, il n'en demeure pas moins qu'un plan de prévention des risques annuels (donc 2024), doit découler du DUERP et que celui-ci est **impossible à mettre en place alors que les crédits budgétaires sont déjà dépensés et qu'il reste à peine un mois et demi avant la fin de l'année... Cela fait perdre beaucoup d'intérêt à l'exercice.**

La Direction a répondu que le DUERP était prévu au second semestre cette année (note du 07/05) et que le travail à effectuer était très chronophage depuis la mise en place d'un nouvel outil de recensement PREVAC'TION (outil censé venir aidé les acteurs de prévention!).

Les assistants de prévention devaient valider manuellement tous les risques issus des pré-DUERP remplis par les chefs de service. La nomenclature des risques a également changé et il a fallu un temps d'adaptation au logiciel faute de véritable formation. **Solidaires dénonce la mise en place de PREVAC'TION sans formation approfondie pour les assistants de prévention, les chefs de services et les représentants du personnel.** Un comité d'utilisateur doit avoir lieu le 28/11, la Direction fera remonter la question de la formation des représentants du personnel, qui n'est, pour l'instant, pas prévue.

Solidaires constate également le manque de participation des cadres de proximité au groupe de travail, vidant l'exercice de son sens et propose que **le bilan des actions menées via le Plan annuel de prévention (PAP) soient communiquées aux représentants du personnel et à l'ensemble des collègues par l'intermédiaire des chefs de services**. Le Directeur approuve l'idée du bilan et s'engage à essayer d'intéresser les cadres de proximités à l'exercice afin qu'ils participent au groupe de travail.

Le DUERP 2024 montre une diminution de 38 % des risques saisis. **Solidaires fait remarquer que si le nombre de risque a diminué, la part des risques psychosociaux est de plus en plus importante et devrait, par conséquent, être une priorité pour la Direction.**

Solidaires a décidé de s'abstenir sur le DUERP. Le recueil des risques est l'émanation des difficultés rencontrées dans les services et les retrace fidèlement. Néanmoins, le calendrier et l'absence d'intérêt pour l'exercice pose question.

II. Plan annuel de prévention (PAP)

La Direction a expliqué aux élus du personnel que la méthode retenue avait été de recenser les risques qui apparaissent de manière récurrente et de prioriser les actions envisagées sur les risques les plus importants.

Solidaires dénonce l'absence de bilan sur les actions de 2023.

Solidaires a souhaité revenir sur certains points particuliers :

- La sécurité du site de Marseille : la mesure proposée consistant à ne pas sortir très tard, n'est pas satisfaisante. Le site est situé dans un environnement peu sécuritaire et même si les élus sont conscients du peu de marge de manœuvre existante, il faudrait avoir une réflexion collective sur le sujet. **Solidaires précise qu'il est hors de question que les collègues des RH gèrent la situation et sera extrêmement vigilant sur le sujet.** La Direction répond qu'une action commune est en cours d'élaboration avec la DREAL et appelle les collègues à une vigilance accrue.

- La surcharge de travail des Divisions : une réflexion sur l'organisation des divisions 1 et 2 est en cours, c'est un sujet prioritaire pour la Direction qui tiendra informé les représentants du personnel au cours du 1^{er} trimestre 2025.

Solidaires relève que globalement les autres divisions ont également relevé une charge de travail très importante et qu'il serait opportun de faire apparaître ce risque au même titre que les divisions 1 et 2.

- Les risques d'accident lors des déplacements : pour Solidaires, **favoriser les contrôles à distances est une mesure insatisfaisante puisqu'elle est contradictoire avec l'activité principale de la DIRCOFI** qui est le contrôle fiscal externe et la vérification générale. La Direction estime que c'est au chef de brigade de piloter son service et de recourir aux interventions hors entreprise si nécessaire. Elle s'engage à changer la terminologie de la mesure, le contrôle sur place étant la principale activité de la DIRCOFI.

En outre, une formation obligatoire en présentiel sur les relations conflictuelles avec le contribuable sera déclinée à partir de janvier. Elle sera effectuée par un collègue de la DDFIP et un policier.

Solidaires interroge la direction sur la mise en place du deuxième pavé de SIGNALFIP (conflits internes), ainsi que sur la communication des fiches de signalement au fil de l'eau.

SIGNALFIP sera complètement opérationnel avant la fin de l'année. Quant aux fiches de signalement, elles ne seront pas communiquées au fil de l'eau car la Direction veut également communiquer les réponses apportées. Si Solidaires salue la volonté d'apporter des réponses aux signalements, elle **réitère sa demande de transmission au fil de l'eau afin d'avoir rapidement connaissances des faits et de pouvoir apporter une éventuelle réponse syndicale.**

Les agents sont invités à faire remonter tous les faits de violence dont ils sont victimes dans le cadre de leurs fonctions à la section et à la Direction.

- Les jeunes vérificateurs : la pression des objectifs dès leur arrivée liée à une formation demandant beaucoup d'investissement, décourage les jeunes vérificateurs et a surtout pour conséquence, l'apparition de risques psychosociaux relatifs à la charge de travail. **Solidaires demande que les jeunes vérificateurs ne soient pas envoyés sur des dossiers complexes et acquiesce sur la proposition de réunions permettant des retours d'expériences entre tutorés de différentes années. Solidaire demande également une vraie reconnaissance pour les tuteurs.** La Direction explique que pour pouvoir agir il faut connaître les raisons du mal-être et estime que la formation et l'entrée dans le métier sont progressifs donc sans pression pour les jeunes vérificateurs.

C'est toujours la même discussion sur ce sujet. Il est déplorable de décourager de jeunes agents dès leur arrivée, tout ça, parce que l'on ne veut rien entendre.

- Charges mentale et difficulté à se couper des dossiers : Solidaires propose la **mise en place d'une formation « premiers secours en santé mentale »**. La formation existe à la DRFIP 13 mais n'est pour l'instant pas sur le budget mutualisé. Il est possible de se procurer les supports pour une déclinaison à la DIRCOFI.

- Charge de travail excessive des brigades fraudes : la Direction estime que les objectifs sont adaptés et qu'il y a **un équilibre entre les différents dossiers tout en reconnaissant qu'il était difficile de juger de la complexité d'un dossier a priori d'autant que la notion de complexité est subjective (tout comme la notion de charge de travail ?!!!)**. Elle précise également qu'il est difficile de trop baisser les objectifs, les autres brigades ayant aussi des dossiers complexes à gérer.

- Absence des problématiques liées aux règles de gestion et du manque de reconnaissance dans le PAP alors que cela figure au DUERP : concernant les règles de gestion, la Direction estime qu'elles sont connues et qu'il n'y a aucune marge de manœuvre. Concernant le manque de reconnaissance, il **ne s'agissait pas d'un risque important selon la Direction** mais une ligne sera ajoutée au PAP sur des actions de reconnaissance autre que pécuniaire.

Solidaires et la CFDT ont, enfin, souligné les problèmes de ménage dans les locaux. La Direction est consciente des problématiques mais ne peut rien faire à part demander des compensations s'agissant d'un marché public. **Les agents sont invités à faire remonter les problématiques à chaque fois.**

Solidaires donne lecture de son avis sur le Plan Annuel de Prévention (cf. PJ) qui est adopté à l'unanimité des organisations syndicales. En revanche, point de fumée blanche pour le PAP puisque Solidaires vote contre, compte-tenu de l'absence de propositions pour certains risques, de l'absence de bilan, du calendrier et des points évoqués *supra*.

Les autres organisations syndicales s'abstiennent.

III. Suivi du registre santé et sécurité au travail (RSST) et étude des fiches de signalement

Seul le registre de Marseille a été annoté concernant l'obstruction des sorties de secours par des SDF ou drogués ou les 2. Une réflexion est menée sur le sujet afin d'empêcher que cela se reproduise.

Une fiche de signalement a été rédigée suite à la réception d'un contribuable qui a eu un comportement agressif envers deux collègues. La Direction a acté les propos par écrit et informé le contribuable des risques encourus. **Solidaires propose une réflexion sur les espaces de réception des contribuables sur chaque site afin d'identifier les pratiques et les améliorations possibles en matière de sécurité.**

Concernant les fiches de signalement en cours de suivi (une sur des propos à caractère sexuelles et sexistes et une autre sur des menaces suites à la tenue de propos jugés racistes), aucune évolution n'est à noter pour le moment. Sur la seconde, les faits ont été remontés au bureau chargé de la déontologie mais aucun retour n'a eu lieu pour le moment.

IV. Utilisation des smartphones

Le protocole pour la remise du matériel a eu lieu en deux sessions en juin et juillet 2024 et une phase de rattrapages à la rentrée. **76 % des smartphones sont activés et utilisés.** Les chefs de services ont été destinataires des situations par agents sur l'utilisation des téléphones sécurisés. Il a été demandé de voir quelle était l'explication avancée pour sa non utilisation. Les deux explications principales sont :

- ne pas avoir le sentiment d'être en danger
- une décharge trop rapide de la batterie

Les téléphones doivent impérativement être activés en intervention. Le temps de batterie est de 8 h avec l'application NOMADIA active. Pour raisons de sécurité, l'installation des autres logiciels n'est pas permise. Au niveau des alertes, il y a eu 6 chutes et 22 alarmes toutes sans suites après la levée de doutes. **La localisation est fiable et si le moindre doute subsiste, la Direction déclenchera l'intervention des forces de l'ordre.**

Vos représentants du personnel encouragent tous les vérificateurs à allumer le téléphone en intervention.

Les vérificateurs font un métier qui présente des risques, il a fallu plus de 10 ans et un second décès pour que la DGFIP prenne enfin des mesures pour la sécurité de ses vérificateurs. Il est impératif de s'en emparer même si ces outils ne sont pas parfaits !

V. Rapport de visite sur le site situé en Avignon

Un document a été signé sur le suivi depuis le droit d'alerte jusqu'à maintenant. Il sera mis en ligne. L'idée est que les agents voient les actions engagées et puissent faire des observations. Solidaires remarque que le plus important a été fait et qu'il reste uniquement le sujet de la sécurisation des locaux. **La Direction explique que le financement pour le DIGICODE a été accepté à condition que les travaux soient faits avant le 31/12 mais que le prestataire n'est plus joignable. La Direction va relancer ce dernier afin que les travaux soient effectués.**

VI. Budget formation spécialisée

Les écrans ont été commandés (pour rappel, vos élus SFP ont obtenu que des écrans puissent être attribués aux vérificateurs à domicile), les 6 fauteuils ont été livrés en Avignon, reste 3 fauteuils attendus à Marseille. Le matériel ergonomique est arrivé, la réfection des plaintes en Avignon est terminée. Une dernière commande pour un fauteuil et des filtres de confidentialité a été effectuée. **Solidaires rappelle que les filtres de confidentialité ne sont utiles que pour les agents qui travaillent dans les transports en commun ou les lieux publics.**

VII. Questions diverses

Solidaires a évoqué plusieurs points :

- Les cartes du parking de Cannes : Des informations contradictoires ont été remontées. Solidaires souhaite donc savoir ce qu'il en est et ce qui est possible ou non. La Direction répond que le contrat diffusé par mail n'est pas le bon puisqu'il a fait l'objet d'un amendement. Elle rappelle que la Direction est titulaire du contrat et que les services doivent la saisir elle et non directement la Mairie de Cannes. Elle rappelle également que **les cartes ne sont pas nominatives ni individuelles ni individualisables** et qu'il a été demandé qu'un planning de réservation soit mis en place. Si les agents ne se mettent pas d'accord les cartes seront rendues.

Les cartes ne sont pas liées aux plaques d'immatriculations. Seul le badge permet de rentrer, il n'y a pas besoin d'enregistrer préalablement la carte. Donc les cartes doivent être dans un endroit sécurisé accessible.

Les plaques doivent être communiquées pour des questions d'assurance mais ne sont pas liées aux cartes.

- La note sur les justificatifs des frais : la DG a demandé au réseau d'attendre la déclinaison de la note. Il y a les problématiques de rétroactivité et de conservation des données mais aucun état de frais ne sera refusé si les notes de restauration n'y figurent pas.

Solidaires rappelle que la conservation des tickets demeure obligatoire même s'ils ne sont plus demandés dans FDD, un contrôle *a posteriori* pouvant être effectué.

- Dépôt de fumier devant le site de Manosque par les agriculteurs : Le chef de brigade a demandé aux collègues de rester en télé-travail jusqu'à évacuation du fumier par la ville.

- Des collègues jurys de concours pour les cadres C n'ont pas été rappelés, il aurait été mis un veto par la Direction : la Direction confirme pour des raisons budgétaires. Une négociation pour une prise en charge de ses déplacements spécifiques en dehors du budget de la DIRCOFI est en cours.

La direction nous a précisé que c'était une décision de suspendre temporairement et qui ne vaut que pour 2024...Dont acte !

Solidaires dénonce cette mesure discriminante et pénalisante pour les collègues de Province.

